

DECISION DU PRESIDENT N°2021-08-23-1

- **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS CHARGE(E) DE MISSION PCAET/ANIMATION TRANSITION ENERGETIQUE**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant l'adoption du Plan climat Air Energie territorial de Pré-Bocage Intercom le 5 février 2020,

Considérant la volonté des élus d'engager une démarche de transition énergétique pour le territoire,

Considérant la délibération 20200205-37 Création d'un poste de chargé(e) de mission PCAET à temps complet de catégorie A, d'attaché

Considérant les modalités de cofinancement possibles via le LEADER pour un montant de 50 000 €.

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention LEADER pour le cofinancement du Poste de chargé(e) de mission PCAET/Animation de la transition énergétique à hauteur de 50 000 €

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay
Le 23/08/2021

Le Président
Gérard LEGUAY



